



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE  
COMMUNE D'ANNAY

AR Prefecture

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
058-215800079-20260505-0432026-DE  
Reçu le 11/05/2026  
SEANCE 5 MAI DU 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres

Afférents au conseil Municipal : 8

Présents : 8

Qui ont pris part au vote : 8

Vote

Votants : 8

Dont procuration : 0

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'Annay s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monseil Eric Castille, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28 avril 2026 et affichés le 28 avril 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs BARDEZ Thierry, CASTILLE Éric, HAVARD Serge, ROUSSEAU Yoann, ROUSSELOT Marc

Mmes CASTILLE Florence, GOMEZ Patricia, PACHEU Gwenaëla

Procurations : 0

Etaient excusés : : 0

Secrétaire de séance : Madame Patricia GOMEZ

Date de la convocation

Date d'affichage

Le 28 avril 2026

Objet

Désignation du Délégué à la  
Protection des Données (DPO)

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018,

**Vu** la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et ses recommandations relatives à la désignation d'un Délégué à la Protection des Données,

**Considérant** l'obligation pour les collectivités territoriales de désigner un Délégué à la Protection des Données,

**Considérant** la nécessité d'assurer la conformité des traitements de données à caractère personnel effectués par la commune,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

De désigner en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPO) :  
**Yoann Rousseau**  
fonction : Premier Adjoint.

**Article 2 :**

Le Délégué à la Protection des Données aura pour missions principales de :

- Informer et conseiller la collectivité ainsi que ses agents sur les obligations en matière de protection des données ;
- Veiller au respect de la réglementation applicable en matière de données personnelles ;
- Contrôler la conformité des traitements de données mis en œuvre par la commune ;
- Conseiller sur la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données ;
- Coopérer avec la CNIL et être le point de contact avec celle-ci ;
- Être le point de contact des administrés pour toute question relative à leurs données personnelles.

Numéro de la délibération

043-2026

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture le :

Le 11 mai 2026

Publication faite le :

Le 11 mai 2026

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Madame Patricia GOMEZ

Signature du Maire

Monsieur Éric CASTILLE

**Article 3 :**

AR Prefecture

058-215800079-20260505-0432026-DE

Le DPO exerce ses missions en toute indépendance et dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de celles-ci.

**Article 4 :**

La présente désignation sera notifiée à la CNIL via les procédures prévues à cet effet.

**Article 5 :**

La présente délibération sera transmise pour contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.